

BO - AVIS

Commune de Crans-Montana

Zones de danger géologique de la Commune de Crans-Montana

En application des articles 10 et 31 de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE), d'entente avec le Service des dangers naturels du canton du Valais, l'Administration communale met à l'enquête publique les zones de danger géologique de la commune de Crans-Montana.

Moyen de droit / Consultation

Les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 60, 3971 Chermignon, sur rendez-vous (027 486 19 49). Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les trente jours suivant la présente publication.

Point de contact

Commune de Crans-Montana Avenue de la Gare 20 3963 Crans-Montana

Crans-Montana, le 31 octobre 2024 L'Administration communale